LA RIVE

07
Octobre 2020

Feuille d'informations et de critique constructive sur la politique municipale et intercommunale.

Responsable de la rédaction: Jean-Paul Goyhénèche **goyheneche02@orange.fr** 03 23 38 01 45.

Rejoignez-nous sur **https://ugnylegay.pagesperso-orange.fr/**

Vive la liberté d'expression!

Il y a 30 ans déjà, le dessinateur Gotlib caricaturait les dieux de toutes les religions !

De gauche à droite : Hallah, Jéhova, Bouddha, Jésus-Christ, Tor (dieu viking) et Jupiter (dieu Romain de la mythologie antique)...

Edito: Un drame s'est produit dans notre pays…

Un jeune homme armé d'un couteau de cuisine a atrocement décapité un enseignant qui avait tout simplement fait son métier: sensibiliser des adolescents à la liberté d'expression et à son respect, conformément aux lois de notre pays!

Ce jeune assassin s'est laissé galvaniser par des représentants d'une croyance religieuse qui prône le meurtre et la violence. Cette religion, comme toutes celles d'ailleurs qui véhiculent des messages de guerre ou de soumission à une autorité divine, n'a pas sa place dans notre démocratie!

Cette fâcheuse propension à dénier aux citoyens le droit à la liberté d'expression n'est malheureusement pas une exception. Même chez nous elle tend à se généraliser… Ne voit-on pas aujourd'hui des gens en menacer d'autres de «pétition» s'ils ne cessaient pas de critiquer le pouvoir municipal?… Nous sommes bien sûr très loin de la barbarie entourant le crime de Conflans-Sainte-Honorine, mais les intentions sont les mêmes: obliger des gens à se taire! Dans ce cas-là, où s'arrêteront les pressions? Déjà des lettres anonymes ont pris le relais… Nous aussi, à Ugny le Gay, nous avons nos Ayatollahs!

Les vrais débats commencent à se faire jour... Service public: régie ou délégation?...

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt d'une page de l'Aisne Nouvelle relatant l'entretien d'un journaliste politique de cet organe de presse, avec Michel Carreau, le nouveau Maire de Tergniers... Si cet entretien ne «révolutionne» pas la politique intercommunale de notre agglomération, il pose incontestablement les bases d'un débat que nous appelons de nos vœux sur la politique de service public qui sera mise en place par l'agglomération lors des prochaines années...

Car Monsieur le Maire de Tergnier, Michel Carreau, a évoqué, entre autre, le choix de gestion du service public: délégation ou municipalisation des services.
Je cite... La question du journaliste:
«_Vous semblez être à contre-courant en étant favorable à la fin des délégations de service public?...»
Réponse de l'intéressé:
«_Si la majorité des délégués de Tergnier ont choisi le Chaunois Dominique Ignaszak, cette pour cette raison (la fin des Délégations de Service Public, NdR)… Après, il peut dire ce qu'il veut... ***Je suis favorable à la création d'une régie communautaire pour l'eau, mais aussi pour les ordures ménagères et les transports****… Pour moi, il faut avoir une vraie réflexion sur le devenir des délégations de service public...»*

Voilà enfin une position forte à laquelle nous n'étions pas habitués dans l'ambiance de consensus mou de ces dernières années...

Monsieur Carreau, qui est par ailleurs premier vice-Président de l'agglomération, met donc «les pieds dans le plat» et revendique le droit de remettre en cause la doctrine très libérale de nos dirigeants intercommunaux : privilégier la gestion des services publics par des entreprises privées.

Pour ceux qui n'ont pas trop étudié le problème, je rappelle qu'il y a deux façon de gérer un service public:
_la première est de le gérer en régie municipale, c'est-à-dire de recruter des agents, d'investir dans l'outil de production et de financer le service de A à Z... La collectivité est entièrement maître des finances et des ressources humaines (les agents sont des fonctionnaires territoriaux).
_la seconde, c'est de confier le service à une entreprise privée, sous la forme d'un contrat. C''est elle qui va gérer le service à la place de la collectivité... Elle doit respecter un cahier des charges que lui a confiée cette collectivité, suivant des règles strictes.

L'une et l'autre ont leurs avantages et leurs inconvénients... La régie est certes plus souple à gérer par la collectivité, mais encore faut-il avoir à sa disposition les techniciens capables de la faire tourner... Il faut également avoir les reins solides, financièrement parlant, en cas de coup dur... La délégation de service public, est à cet égard beaucoup plus sûre pour les élus, car c'est en général de grands groupes industriels qui répondent à ce genre d'appel d'offres. Mais qui dit entreprise du CAC 40 dit dividendes à distribuer aux actionnaires. L'argent des usagers va donc dans la poche des riches capitalistes plutôt que dans les investissements pour améliorer le service...

Vous voyez donc que la question est loin d'être réglée au sein de la communauté d'agglomération... N'en déplaise à Madame la Maire qui avait triomphalement annoncé la main mise de Véolia sur l'assainissement du territoire. Rien n'est encore figé, la preuve!
Il s'agit maintenant de savoir comment sera organisé le débat évoqué par Michel Carreau. Se cantonnera-t-il à une discussion entre élus loin de l'avis des citoyens que nous sommes ? Ou nos élus actionneront-ils les leviers de la démocratie participative ?

Monsieur Carreau n'est d'ailleurs pas au bout de ses peines, car en matière de démocratie, les dirigeants de l'agglomération ont encore pas mal de progrés à faire, exemple:
_un conseil communautaire a eu lieu le 30 septembre, mais aucune publicité n'a été faite sur le site de l'agglomération, ni au tableau d'affichage de la commune... Les citoyens qui voulaient y assister en sont pour leurs frais...
_une commission consultative des services publics locaux existe (ou devrait exister) au sein de l'agglomération... Aucune information ne parait sur le site pour nous renseigner sur l'identité des membres de cette commission: que font-ils, quand siègent-ils, où peut-on lire leur rapport?...

Ou alors comme d'habitude, les tractations se feront entre élus des deux grandes villes avec quelques laquets à leur service, piqués ça et là chez les ruraux ou les péri-urbains à qui on a royalement octroyé quelques postes de vice-président.es.

Au fait les ruraux, dans tout ça?...

Comme d'hab'... Ils écoutent et se taisent... Lors de la réunion de Septembre, Monsieur Paris, maire d'Abbécourt, et Monsieur Chombard, Maire de la Neuville-en-beine ont proposé que le plafond de 10 000 euros d'aide aux communes soit relevé. Aucune commune rurale, elles sont 37 dans l'agglomération, n'a suivi cette proposition...

Comment vont-elle réagir à l'invitation à débattre de Monsieur Carreau?

La suite au prochain numéro...